

"DANS L'ENSEMBLE DE LA FRANCE EN 2013, LA CAPACITÉ DES

ÉOLIENNES ÇA TOURNE & MAL !



AÉROGÉNÉRATEURS N'A ÉTÉ UTILISÉE QU'À RAISON DE 23 %."



MARGUERAY,
un village sous
les éoliennes.

Elles devaient être les moulins du futur, mais la majorité des projets se heurte à l'hostilité des riverains et à une rentabilité écologique discutable. Alors que s'ouvre le débat énergétique, les industriels se tournent vers d'autres procédés.

PAR VLADIMIR DE GMELINE
PHOTOS : THOMAS JOUANNEAU / SIGNATURES
POUR "MARIANNE"

Au début, il est plutôt calme, Gilbert : « On n'est pas spécialement contre l'éolien, ma compagne et moi. Il faut bien faire quelque chose pour la planète. Mais là... Pas ça, pas comme ça. » Il enlève sa casquette, se gratte la tête. « On ne dort plus, je suis obligé de mettre des boules Quies, mais je les entends quand même. » Il les désigne : « la 4 et la 5 », qu'on voit par la fenêtre du salon, juste à gauche de la télévision. « Tout dépend du sens du vent et de la vitesse de rotation, il y a des jours où le souffle vient taper contre le mur de la maison, on l'entend à l'intérieur. » Gilbert était comptable mais a des mains d'agriculteur. « Des épreuves, j'en ai eu dans la vie, on pensait profiter de notre retraite, mais maintenant j'éprouve une certaine amertume. » Il s'anime un peu plus : « Ça nous pourrit l'existence, ça nous stresse. Contrairement à ce que l'on pourrait penser et à ce que l'on nous dit, notre organisme ne s'habitue pas au bruit, bien au contraire. Je leur en ai envoyé, des courriers, aux installateurs, et au maire aussi. Je me réveille la nuit, j'ai l'impression de les voir tourner. La beauté du ciel et les >

► étoiles, c'est fini, j'ai fait une croix dessus. Le jardin, je n'y vais plus. On va faire toute notre fin de vie comme ça ? »

Cette longue bâtisse posée au bord de route, Jacqueline, sa compagne, y est née. Au mur, il y a de vieilles photos, la famille au milieu du XX^e siècle, les animaux de la ferme, images d'Epinal d'une vie rurale déjà disparue. Mais il restait l'air et le silence : « A présent, on est stressé dès le matin. Si il n'y a pas de vent, on se demande s'il va en avoir le soir, et de quel côté il va tourner. » Gilbert et Jacqueline n'ont pourtant pas voulu rejoindre l'association d'opposants montée par Philippe Le Bouvier, routier de son état et ancien parachutiste, un « vieux gars », comme on dit ici, peu sensible aux pressions et aux intimidations, qui se bat pied à pied contre les promoteurs, déposant recours sur recours au tribunal administratif de Caen. Gilbert n'a pas adhéré, pour épargner sa compagne, fatiguée et de plus en plus renfermée, dit-il. Pour une histoire évoquée à demi-mot, un terrain lui appartenant sur lequel on aurait pu installer une éolienne. Mais elle n'a pas voulu se rendre complice du bruit, alors elle l'a vendu et c'est son acheteur qui touche à sa place une rente annuelle, comme tous les propriétaires de parcelles où tournent les « aérogénérateurs ». Jalosies, médisances, rumeurs, partout où passe l'éolien et ses promesses de revenus garantis pour les uns et de nuisances assurées pour les autres, Clochemerle s'installe et sème la division.

LE BUSINESS DES CONCESSIONS

Margueray, c'est le cœur de la Manche, un village de 134 habitants longtemps paisible, entre Saint-Lô et Granville. Mais c'était « un des points culminants de la région », explique le maire fraîchement élu, Pierre Manson, un peu secoué mais pas dépassé par les tensions, qu'il cherche à gérer le mieux possible. Sept éoliennes tournent depuis le printemps sur sa commune, et trois un peu plus haut, chez les voisins de Montbray. Dix en tout, 65 m de haut, des pales de 40 m, produisant chacune 2 MW. « Il faut reconnaître qu'aujourd'hui un projet comme celui-ci ne pourrait pas exister, annonce-t-il. Le permis de construire a été signé en 2007, avant le "Grenelle 2", qui fixe la distance minimale entre une machine et une habitation à 500 m. Tout a été fait dans les règles à l'époque. Elles ont changé, mais on ne peut pas revenir dessus ! » Car, sur la crête où sont installées une majorité d'entre elles, au hameau du Chêne-Guérin, certaines habitations sont coincées entre les machines, situées à 300 m à peine pour certaines. Pierre Manson n'était pas maire en 2004, à l'aube du projet, mais il en était déjà un de ses plus fervents partisans : « Nous étions des précurseurs à l'époque, il fallait sortir du nucléaire. Il y a eu une enquête publique en 2006 et l'accord du préfet en 2007. » Il y avait aussi la perspective, alléchante, d'une taxe professionnelle pour toutes les communes... Les premières entreprises de prospection, comme La Compagnie du vent, ont revendu à prix d'or aux grands promoteurs danois, allemands et canadiens les concessions qu'elles obtenaient auprès des mairies, en faisant miroiter cette taxe professionnelle... abolie en

« ON N'EST PLUS BIEN DEHORS. LE VENT DANS LES PALES FAIT LE MÊME EFFET QU'UN ROBINET QUI GOUTTE, MAIS EN 10 FOIS PLUS FORT, C'EST INFERNAL ! »

2009 par Nicolas Sarkozy ! Adieu, veau, vache, cochon. Aujourd'hui, la manne fiscale se répartit entre la commune (20 %), le département (30 %) et la communauté de communes (50 %). « Pour le moment, nous ne touchons rien, mais nous récoltons les nuisances », déplore le maire, un peu piteux, qui a le sentiment d'avoir été floués. Mais il se redresse. Visiblement, il croit avoir une carte dans son jeu : « J'étudie les textes, cela prend du temps, mais je pense que nous devrions pouvoir récupérer la taxe. »

Si ce projet décevant a mis aussi longtemps à voir le jour, c'est que nombre d'entreprises le portant ont successivement disparu dans la nature pour des raisons assez floues, que certains semblent connaître mais refusent de dévoiler. Régulièrement, le quotidien *Ouest France* livrait aux habitants impuissants les derniers épisodes d'un feuilleton les dépassant, relayant d'abord l'enthousiasme des élus, pour arriver à cet « épilogue intermédiaire » du ras-le-bol des riverains, trois mois à peine après la fin du chantier. La société Aérodis d'abord, puis E.ON, qui avait cédé l'affaire à François Charmy, entrepreneur lorrain gérant de la SARL Montbray-Margueray Energie. Tout le monde connaît et a vu passer le très convaincant François Charmy qui, une fois bouclé, a revendu le projet à Leonidas Associates, un fonds d'investissement allemand. Une société « support de programme », Global EcoPower, a planifié les travaux, effectués sur le terrain par une entreprise portugaise, Jayme da Costa Energie. On en oublie sans doute.

Interrogé sur les nuisances, François Charmy avait répondu à tout. Le bruit ? « Toutes les précautions ont été prises. Ces éoliennes sont de la dernière génération et

PIÉGÉS
Michel Delabroise (debout) et Pierre Manson, respectivement maires de Montbray et Margueray, font remonter les plaintes des habitants aux exploitants d'éoliennes.



réglables, permettant de diminuer la puissance au besoin pour réduire le bruit généré qui sera conforme à la réglementation. Les données du bruit seront communiquées au préfet qui s'assurera de la parfaite conformité. » La vue ? « Quand c'est nouveau, on a une impression d'agressivité, mais, avec le vécu, les gens s'adaptent et ça ne surprend plus. »

Confiant, le maire ne s'attendait donc pas à avoir autant de travail avec ce trésor moderne laissé par l'optimiste Charmy, retourné en Lorraine depuis : « Je fais remonter toutes les plaintes, que je reçois quotidiennement, à Leonidas. Nous en avons eu 37 pour des défauts de réception de la TNT. Le bruit bien sûr, et les lumières dans la nuit, les rouges placées en haut des mâts, pour signaler la présence d'éoliennes aux avions, mais aussi les flashes qui créent un effet stroboscopique dont les gens se plaignent. » Pour le bruit, Leonidas a mandaté un bureau d'études qui doit venir installer des micros dans la campagne, « à la mi-septembre ». Lors de notre venue, le 19, rien n'avait encore été fait. « Ils m'ont dit qu'ils attendaient qu'il y ait du vent », explique, compréhensif, Pierre Manson, « le calcul ne se fait pas en partant du silence absolu, mais du son ambiant, qu'il ne doit pas dépasser de 3 dB de 7 heures à 22 heures, et de 5 dB de 22 heures à 7 heures ».

L'effet stroboscopique et « l'impression d'avoir un aéroport en face de soi », la famille Nicolle voit très bien ce que c'est... Leur maison est perchée tout en haut du Chêne-Guérin, et le point de vue était sans doute magnifique, avant. Car, désormais, impossible de poser son regard : tout l'horizon est occupé par les éoliennes, que l'on entend siffler avec une régularité parfaite au moment où les pâles passent le long du mât (« Elles sont en rodage, cela va se régler », assure-t-on chez Leonidas). Et la nuit, l'effet est saisissant. Dix lumières rouges, puissantes, et des flashes : boîte de nuit permanente. La campagne endormie, ce sera pour plus tard. « On ne veut pas d'argent, on veut qu'ils les démontent, c'est tout ! » explose Jean-Pierre, qui livre le lait le matin et voit ses nuits perturbées depuis plusieurs mois. « Ce matin, à 6 heures, j'ai cru qu'il y avait un orage », dit sa femme, qui lâche, fataliste, qu'il faut bien s'y habituer. Mais d'autres ne veulent pas s'y résigner.

Jean-Marie Lefevre, secrétaire général de l'association contre les éoliennes de Margueray-Montbray et de ses environs, est artisan et commence à regretter d'avoir fait construire à Margueray : « L'ancien maire m'avait dit : "Viens t'installer ici, c'est bien pour la commune d'avoir un menuisier !" Si j'avais su... » Il ne sort plus que rarement dans son jardin : « On n'est plus bien dehors. Ça fait le même effet qu'un robinet qui goutte, mais en dix fois plus fort, c'est infernal. Pour nous, c'est la double peine, nos impôts locaux n'ont pas baissé pour autant ! » Depuis 1999, l'autoroute passe à proximité. Un mal nécessaire, accepté par tous. Puis la ligne à très haute tension, presque en même temps que les éoliennes, pour desservir le deuxième réacteur de Cherbourg. « Là, ça commence à faire beaucoup ! » >



RÉVOLTÉS

Jean-Pierre Nicolle (en haut) dans son jardin. Derrière lui, 10 éoliennes dont le bruit perturbe son sommeil. Chez les Perrard, (ci-contre), l'éolienne la plus proche est à 380 m, une distance inférieure aux 500 m minimum exigés par la loi. Philippe Le Bouvier, (ci-dessous), président de l'Acem une association d'opposants.



➤ Avec Philippe Le Bouvier, ils écrivent des courriers, déposent des recours, dénoncent des prises illégales d'intérêt au sein du conseil municipal, font appel. Une persévérance qui commence à créer quelques ennus au président de l'association, désormais dans le viseur de la société Leonidas Associates : « Ils m'ont assigné pour une perte d'exploitation de 460 000 €, et me réclament 2,4 millions d'euros ! Ça court depuis début 2013. Ils ont tout fait pour que je me taise. Ils m'ont proposé de l'argent, de racheter ma maison et de m'en trouver une autre à quelques kilomètres, de mettre des panneaux solaires, et même de travailler pour eux comme gardien d'éoliennes ! »

L'INTENSE LOBBYING DES PROMOTEURS

Margueray est un exemple parmi des dizaines d'autres. Partout, en France, se développent de telles guerres entre les associations et les promoteurs. Des bras de fer qui commencent à sérieusement faire souffrir une filière qui a connu des heures fastes, mais doit aujourd'hui lutter pied à pied non seulement contre des opposants locaux de plus en plus déterminés et éclairés par les premiers chantiers, mais aussi contre une réglementation et des contraintes administratives de plus en plus lourdes, comme le classement des aérogénérateurs d'une hauteur supérieure à 50 m comme installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), c'est-à-dire susceptibles de générer des risques.

Et l'attractivité du tarif garanti par l'Etat de rachat de l'électricité éolienne, supérieur au tarif normal et répercuté sur la facture du consommateur sous l'appellation contribution au service public d'électricité (CSPE), est de plus en plus sur la sellette, régulièrement renégocié par le Syndicat des énergies renouvelables (SER) depuis 2001. C'est ce tarif, plus que de nobles soucis environnementaux, qui a attiré les convoitises et boosté la filière. La Fédération environnement durable (FED), principale

LA FILIÈRE ÉOLIENNE DOIT AUJOURD'HUI LUTTER CONTRE DES OPPOSANTS LOCAUX DE PLUS EN PLUS DÉTERMINÉS ET UNE RÉGLEMENTATION DE PLUS EN PLUS LOURDE.

BUCOLIQUE

Il y a encore deux ans, ce paysage normand était préservé. Aujourd'hui, outre les éoliennes qui barrent l'horizon, une ligne très haute tension dessert la centrale de Cherbourg.

organisation écologiste antiéoliennes, le qualifie de « rente induite », et il a, par ailleurs, été jugé comme une aide illégale par la Cour de justice de l'Union européenne. Ce qui n'a pas empêché le ministère de l'Ecologie de le reconduire.

Même si, au cours d'une conférence de presse le 16 septembre dernier, le président du SER, Jean-Louis Bal – après avoir été directeur des productions et énergies durables de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), qui est un établissement public –, se rassurait, en expliquant qu'« au niveau de la communication, l'éolien a gagné la bataille du grand public » et que, si « 40 % des projets éoliens font l'objet de recours, 80 % [de ceux-ci] sont rejetés », l'une des « 30 mesures de simplification administrative » qu'il présentait ce jour-là – « attribuer des compétences de premier recours aux cours administratifs d'appel » – était clairement un outil pour lutter contre ces attaques. Comme le dit le texte, « malgré le taux de rejets importants, la procédure contentieuse se poursuit le plus souvent par les voies d'appel et de cassation et dure fréquemment plus de quatre ans ». D'où des délais très longs entre l'établissement d'un projet et la construction, de l'ordre de sept à huit ans. Par cette « simplification », le SER entend diminuer ce délai de moitié...

Mais la bataille entre pro- et antiéoliennes n'est pas seulement une bataille de proximité, liée au bruit et à la pollution visuelle. Les anti se laissent de moins en moins culpabiliser (« Vous êtes égoïstes et ne pensez ni à la planète, ni à vos enfants ») et refusent de passer pour des suppôts du nucléaire et des énergies fossiles polluantes, ou des résidents secondaires parisiens cherchant à entraîner leurs « gens » dans un combat pour préserver leur calme. Car de plus en plus d'études viennent à leur rescousse qui démontrent que, loin d'être une source d'énergie propre, l'énergie éolienne participe au contraire, par un effet pervers qu'il aurait fallu appréhender au départ, à une augmentation de la pollution par le gaz et le charbon, comme l'expérience allemande est en train de le prouver.

Dans un article bien informé du dernier numéro de la revue *Commentaire* titré : « Faut-il vraiment couvrir la France d'éoliennes ? », Nicolas Saudray, pseudonyme d'un ancien directeur d'administration centrale, vend la mèche en le démontrant de manière inquiétante. Selon lui, l'intermittence de la production éolienne terrestre oblige à recourir à des centrales thermiques polluantes : « Dans l'ensemble de la France en 2013, la capacité des aérogénérateurs n'a été utilisée qu'à raison de 23 %. La





plupart du temps, en effet, ils sont arrêtés ou tournent au ralenti. Pour les faire tourner, il faut schématiquement que la vitesse du vent soit supérieure à 30 km/h et inférieure à 90 km/h, limite au-delà de laquelle on arrête les hélices par crainte des accidents. Cet effet d'intermittence est aggravé par le fait que les engins ne produisent rien quand la consommation d'électricité est au plus haut (pics de froid sans vent en hiver). » Plus loin, le tableau empire sérieusement : « Afin de régulariser la discontinuité éolienne, il convient de mettre en place ou de sauvegarder des installations complémentaires, dont la production doit pouvoir être rapidement accrue ou réduite selon la demande : centrales thermiques, de préférence à gaz, car ce sont les plus souples, ou centrales hydroélectriques ne fonctionnant pas au fil de l'eau. Les centrales nucléaires, à mise en marche lente, ne peuvent pas jouer ce rôle. Les centrales au fil de l'eau non plus ; si on les arrête quand les éoliennes tournent, l'énergie débitée par le Rhône ou le Rhin durant ces périodes est perdue. » Conclusion : « Jusqu'à présent, en France, le complément nécessaire a été obtenu sans difficulté, car la production éolienne est encore faible. Dans un proche avenir, si la capacité éolienne continue de progresser, ces creux s'approfondiront et les centrales existantes ne suffiront plus à la tâche. Il faudra en créer d'autres, ce seront des centrales thermiques, car la plupart des sites hydroélectriques sont déjà équipés. L'éolien est directement lié au thermique, source non renouvelable et polluante. C'est donc une fausse énergie renouvelable, une fausse énergie propre. »

La solution ? Chacun a sa petite idée. Le nucléaire a ses fans, qui vantent son innocuité pour la couche d'ozone en renvoyant le problème des déchets aux calendes grecques et au centre de la Terre. Le thermique a ses fondus du gaz de schiste, qui pensent indépendance

UNE HYDROLIENNE, mise au point par EDF et DCNS, quitte Brest pour être installée en baie de Douarnenez (Finistère). A la base de l'énergie hydrolienne, des générateurs, sont arrimés sur les fonds et fonctionnent grâce au mouvement de va-et-vient de la mer.

énergétique pour un temps X, que d'autres estiment plutôt à Y, selon les études, les labos, les cabinets d'experts et à qui profite le crime, surtout.

Les énergies renouvelables, pour qui est soucieux de l'avenir des générations futures, sont évidemment une nécessité. Outre la biomasse et les économies d'énergie, les hélices ont donc toujours le vent en poupe. Mais pas n'importe où. Plutôt en mer, semblent dire de plus en plus d'experts, conscients que cette énorme masse en mouvement permanent est sans aucun doute la plus grande productrice d'énergie potentielle. Les experts optent de plus en plus pour l'éolien off-shore « flottant » et l'hydrolien. Le premier, par opposition à l'éolien posé près des côtes, qui pose des problèmes aussi bien paysagers que de partage des espaces avec la pêche, permet de s'éloigner du plateau continental pour capter des vents plus forts permettant un meilleur rendement. L'hydrolien, lui, utilise les marées et les courants sous-marins, particulièrement importants le long des côtes françaises : les générateurs sont arrimés sur les fonds, et fonctionnent grâce au mouvement de va-et-vient de la mer. La première ferme hydrolienne fonctionne déjà en baie de Paimpol, en Bretagne. Le courant du raz Blanchard, le long de la Hague, représente à lui seul 50 % du potentiel hydrolien français. Pour le groupe naval de Cherbourg, la construction de 500 hydroliennes de 16 m et d'une capacité de production de 2 MW permettrait d'employer jusqu'à 1 000 ouvriers. L'exploitation de l'intégralité du potentiel hydrolien du raz Blanchard, parties française et anglo-normande, pourrait atteindre 5 GW, soit 2 500 machines : l'équivalent de trois réacteurs nucléaires. ■ V.G.